

PROCES-VERBAL

Séance du 20 juin 2025

L'an 2025 et le 20 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 20/06/2025

Date d'affichage : 20/06/2025

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mmes : CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, GÉNÉRALI Cécile à M. DUVERGER Thibaud, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

A été nommé secrétaire : M. DUVERGER Thibaud

Ordre du jour :

- Garantie VALLOIRE HABITAT pour les travaux relatifs aux 6 logements du 12 au 22 route de Flotin
- Prorogation bail emphytéotique 6 logements du 12 au 22 route de Flotin
- Délégation fête patronale et feu d'artifices pour la SACEM et la SPRÉ
- Mise au pilon de livres de la bibliothèque
- Devis remise en état abribus route de Chambon
- Devis mise en place de potelets pour sécuriser le CD 30
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Devis panneaux de signalisation
- Enfouissement fibre secteur la Billoterie

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal

Devis signés depuis Conseil Municipal du 16 mai 2025		Montant TTC
Total	Carburants mai 2025	302,66 €
La Poste	Affranchissements Mai	15,29 €
Atout Fer	Plaque inox boîtes aux lettres Mairie et Comité Fêtes	95,34 €
SUPER U	Fouritures pour la Mairie	27,69 €
les Jardins de beaune	Gerbe cérémonie 8 Mai	55,00 €
Boulangerie CARREIRA	Journée Citoyenne 14 mai	21,60 €
SUPER U	18 Calculatrices pour les enfants entrant au collège	333,00 €
Atelier CORDOLYNE	Double clé local école	14,00 €
SETIN	Colle pour briques accès PMR Mairie et Agence Postale	19,46 €
CHIMIE LOIRE	4 Big Bags Enrobé Noir	1 851,36 €
Sylvain BEAUVAIS	intervention sur canalisation au 44 St Sauveur	513,60 €
SETIN	Tiges filetées	18,53 €
SACEM et SPREE	Droits auteurs 2025	348,86 €

Garantie VALLOIRE HABITAT - Travaux logements du 12 au 22 route de Flotin

Catherine RAGOBERT, maire, expose le projet de VALLOIRE HABITAT relatif à la réhabilitation énergétique des 6 logements sis du 12 au 22 route de Flotin et fait part de la demande par la société VALLOIRE HABITAT de garantir à hauteur de 50% le montant des emprunts qu'elle doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Deux collectivités sont sollicitées pour garantir cet emprunt : la Commune de Nibelle et le Département du Loiret à hauteur de 50% chacun.

Pour financer le coût des travaux, soit 240 000€, VALLOIRE HABITAT doit souscrire deux emprunts, l'un, prêt PAM sur 25 ans et l'autre, éco-prêt sur 30 ans.

Les travaux seront réalisés en 2026. L'échéance du prêt la plus lointaine (2056) à laquelle la Caisse des Dépôts ajoute 2 ans, nécessite une prorogation du bail emphytéotique jusqu'au 31/12/2058, objet d'une délibération concomitante. Les caractéristiques des prêts seront précisées ultérieurement, les intérêts étant basés sur le taux du livret A.

A ce stade, VALLOIRE HABITAT sollicite un accord de principe sur l'octroi de cette garantie.

Il est confirmé que la garantie apportée aux organismes de logement social n'entre pas dans le calcul des ratios Galland et n'obère pas la capacité de la Commune à garantir d'autres opérations.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par un vote à main levée de 11 OUI (RAGOBERT Catherine, CHEVALIER Sandrine, BERTRAND Gilles, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, LESSEUR Mélanie, GAUME Stéphane, DELAPLANCHE André, TRINQUET Benoit, DUVERGER Thibaud, GÉNÉRALI Cécile) et 1 ABSTENTION (POTIER-CARRASCO Nathalie).

- **CONSENTENT** à accorder à VALLOIRE HABITAT, en contrepartie de l'engagement de réaliser les travaux de rénovation énergétique des 6 logements du 12 au 22 route de Flotin, la garantie à hauteur de 50% des prêts contractés, soit 120 000€.
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame la Maire en vue de notifier cet accord de principe à VALLOIRE HABITAT.

Prorogation bail emphytéotique 6 logements du 12 au 22 route de Flotin

Catherine RAGOBERT, maire, expose le projet de VALLOIRE HABITAT relatif à la réhabilitation énergétique des 6 logements sis du 12 au 22 route de Flotin.

La commune de Nibelle a consenti un bail emphytéotique pour ces logements sur une durée expirant le 31/8/2039. Le principe d'un bail emphytéotique est la location pour une longue durée, en l'occurrence 50 ans, à charge pour le bénéficiaire de réhabiliter, entretenir et restituer à l'expiration du bail les logements concernés. Le loyer est symbolique.

VALLOIRE HABITAT a indiqué que ces logements nécessitaient des travaux de réhabilitation pour passer l'étiquette DPE (Diagnostic de Performance Energétique) à D.

Ces travaux comprennent l'isolation des combles perdus, la mise en œuvre de stores toiles motorisés pour les fenêtres et chiens assis, l'isolation des murs par l'extérieur, la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau double service, la généralisation des robinets thermostatiques et la mise en place d'une VMC hygroréglable.

Pour financer le coût des travaux, soit 240 000€, VALLOIRE HABITAT doit souscrire deux emprunts, l'un, prêt PAM sur 25 ans et l'autre, éco-prêt sur 30 ans. Ces prêts feront l'objet d'une caution de la Commune à hauteur de 50% par délibération concomitante.

Les travaux seront réalisés en 2026. L'échéance du prêt la plus lointaine (2056) à laquelle la Caisse des Dépôts ajoute 2 ans, nécessite une prorogation du bail emphytéotique jusqu'au 31/12/2058.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De consentir à VALLOIRE HABITAT, en contrepartie de l'engagement de réaliser les travaux évoqués ci-dessus, une prorogation du bail emphytéotique des 6 logements sis du 12 au 22 route de Flotin, jusqu'au 31/12/2058, à charge de supporter tous les frais inhérents à cette opération,
- De donner tout pouvoir à Madame la Maire en vue de signer tout acte ou convention,
- De désigner Maître ROYER, Notaire à Beaune la Rolande, pour établir cet acte de prorogation du bail emphytéotique, avec le concours, s'il y a lieu, du notaire de VALLOIRE HABITAT,

- De dire que Madame la maire ou son représentant a la charge d'exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONSENTENT** à VALLOIRE HABITAT, en contrepartie de l'engagement de réaliser les travaux évoqués ci-dessus, une prorogation du bail emphytéotique des 6 logements sis du 12 au 22 route de Flotin, jusqu'au 31/12/2058, à charge de supporter tous les frais inhérents à cette opération
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame la Maire en vue de signer tout acte ou convention,
- **DÉSIGNENT** Maître ROYER, Notaire à Beaune la Rolande, pour établir cet acte de prorogation du bail emphytéotique, avec le concours, s'il y a lieu, du notaire de VALLOIRE HABITAT,
- **DISENT** que Madame la maire ou son représentant a la charge d'exécuter la présente délibération.

Délégation fête patronale et feu d'artifice pour la SACEM et la SPRÉ

Madame Catherine RAGOBERT explique que dans le cadre de l'accord entre la SACEM et l'Association des Maires de France (AMF) un forfait est proposé permettant aux communes de moins de 5000 habitants de bénéficier de conditions particulières et de tarifs préférentiels pour l'organisation de leurs fêtes locales.

Pour que les événements organisés par des associations régies par la loi de 1901 puissent être compris dans le forfait, il est nécessaire de produire à la SACEM un mandant officiel pour l'organisation de chaque événement. La commune doit déclarer les événements prévus à la SACEM pour les associations.

Pour l'année 2025 le Comité des fêtes sera concerné pour :

- Le feu d'artifice du 12 juillet 2025
- Le concert de la fête patronale du 23 août 2025

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISENT** Madame Catherine RAGOBERT à mandater le Comité des fêtes de Nibelle pour l'organisation du feu d'artifice du 12 juillet 2025 et pour l'organisation du concert de la fête patronale du 23 août 2025.
- **DONNENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives.

Mise au pilon de livres de la bibliothèque

Madame Catherine RAGOBERT,

- Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, qui régit les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

- Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale,

- Conformément aux directives de la Médiathèque départementale du Loiret,

définit comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale, à savoir :

- Mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète.
- Nombre d'exemplaires trop important ou en double par rapport aux besoins
- les ouvrages éliminés seront cédés gratuitement à l'association "les Amis de la Bibliothèque de Nibelle" pour qu'elle procède à une vente lors d'un vide grenier afin de récupérer des fonds pour organiser des animations, ou seront détruits en les valorisant si possible comme papier à recycler.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la liste des 154 livres concernés par l'élimination présentée par Madame Christelle GUILLIN, Adjoint du Patrimoine, après avoir pris connaissance des modalités d'élimination, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** la mise au pilon des livres et des périodiques présentés dans la liste dressée le 27/05/2025
- **DÉSIGNENT** Madame Christelle GUILLIN, Adjoint du patrimoine, à la bibliothèque municipale de Nibelle pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections et signer les procès-verbaux d'élimination.

Devis remise en état abribus route de Chambon

L'abri bus de la route de Chambon a été endommagé à la suite de plusieurs événements climatiques. Il convient de le remettre en état.

Un devis de la société Cityz pour un montant de 1 861.00€ HT soit 2 233.20€ TTC est présenté.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le devis de la société Cityz, pour un montant de 1 861.00€ HT, soit 2 233.20€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2025, en section de fonctionnement au compte 615228,
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis mise en place de potelets pour sécuriser le CD30

Catherine RAGOBERT rappelle que le CD 30 est emprunté par des piétons qui se dirigent vers l'arrêt de bus scolaire ou vers le bourg. Leur sécurisation est une priorité.

Un devis de l'entreprise TP du Pithiverais, déjà sollicitée pour la sécurisation du CD 30 avec la mise en place de potelets, est présenté,

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à la majorité par un vote à main levée, de 10 OUI (RAGOBERT Catherine, CHEVALIER Sandrine, BERTRAND Gilles, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, LESSEUR Mélanie, TRINQUET Benoit, POTIER-CARRASCO Nathalie, DUVERGER Thibaud, GÉNÉRALI Cécile) et 2 ABSTENTIONS : (GAUME Stéphane, DELAPLANCHE André)**

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le devis de la société TP du Pithiverais, pour un montant de 6 866.65€ HT, soit 8 239.98€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2025, en section d'investissement au compte 21538,
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Acquisition panneaux de signalisation

Madame Catherine RAGOBERT explique la nécessité de commander des panneaux de signalisation pour remplacer des panneaux défectueux et compléter le stock. Pour les adresses récemment créées, il convient de fournir les numéros de maison conformément à l'arrêté 2/2021 du 18/01/2021. Un devis est présenté de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 881.88€ HT Soit 1 058.56€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces acquisitions,
- **APPROUVENT** le devis de la société SIGNAUX GIROD, pour un montant de 881.88€ HT soit 1 058.26€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget 2025, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Enfouissement Fibre secteur la Billoterie

Catherine RAGOBERT rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2024 a été évoqué le projet d'enfouissement des réseaux électrique et téléphone/fibre. La Commission Travaux a priorisé les zones concernées pour lesquelles le réseau traverse des propriétés privées. Parmi ces secteurs, le secteur de la Billoterie sera priorisé pour 2025 afin d'accompagner le projet d'agrandissement de l'élevage agricole. L'enfouissement du réseau électrique a été voté le 24 janvier 2025.

Le chiffrage pour l'enfouissement de la fibre est maintenant connu pour le seul tronçon chemin du Colombier Brouard. Une réponse du Conseil Départemental est attendue sur une éventuelle prise en charge par leurs services. Il est convenu que le réseau fibre, hors ce tronçon restera en aérien. Un devis de la société DMS est présenté.

Il est précisé que M. GAUME Stéphane qui a pouvoir pour M. DELAPLANCHE André ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le chiffrage de la société DMS d'un montant de 6 716.00€ HT soit 8 059.20€ TTC, sous réserve d'une réponse positive du Conseil Départemental d'une éventuelle prise en charge,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 en section d'investissement - au compte 21538,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Questions diverses :

- **Madame Catherine RAGOBERT**
 - Rappelle l'organisation de la cérémonie du 14 juillet à 11h, avec 18 enfants nibellois entrant au collège à la rentrée 2025.
 - Évoque la fin du bail commercial avec Mme Evelyne Longuet (épicerie) fixée à sa demande au 31/12/2025.
 - Informe de la tenue d'une prise de contact avec AXA dans le cadre de la recherche d'un nouvel assureur pour la Commune.
 - Informe d'une prochaine réunion à monter au niveau de Conseil Municipal pour évoquer et valider le bouquet de travaux d'isolation des bâtiments communaux.
 - Lance le débat sur l'évolution du logiciel métier de la Commune (fournisseur Berger Levraut : comptabilité, état civil, gestion cimetièrre, ...) et signale l'installation effective du nouveau serveur, objet de la délibération prise en mars dernier.
- **Monsieur Thierry MERCIER**
 - Demande de substituer à la barrière actuelle pour signaler la tenue du marché dominical, une barrière plus légère et maniable.
 - Demande à étudier l'achat d'un outillage adapté au nettoyage des caniveaux, sujet en cours.
- **Monsieur Pascal SAUVAGE**
 - Informe sur la tenue de l'Assemblée Générale de la SICAP et évoque les projets en cours (opération portes ouvertes à Sermaises, participation citoyenne, nouvelle tarification pour recharge véhicule électrique, application compteur SAMM, ...).
 - Signale que l'étude comparative sur les matériaux d'entretien de la voirie (enrobé, réactif à l'eau) confirme le recours au fournisseur actuel : Chimie Loire.
 - Évoque les devis reçus pour la pose d'un regard et la création d'un avaloir route de la Grange Ménard, travaux considérés comme prioritaires.
- **Monsieur Benoît TRINQUET**
 - Souhaite que les conseillers soient mieux informés de la réalisation des travaux sollicités en Conseil Municipal.

- Madame Nathalie POTIER - CARRASCO
 - Salue la rapidité avec laquelle le poteau tombé rue du Gatinais, signalant l'impasse de Champieux, a été remis en place (dans la journée).

- Monsieur Thibaud DUVERGER
 - Rebondit sur cette remarque et se félicite, avec l'ensemble du Conseil Municipal, du travail des agents pour entretenir au mieux le village.
 - Souhaite prendre connaissance du bail emphytéotique à proroger pour les logements route de Flotin afin de vérifier les conditions de restitution de ces logements à l'issue du bail.

Date du prochain conseil : 19 septembre 2025

En mairie, le 24/06/2025
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Ragobert', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Thibaud DUVERGER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thibaud Duverger', written over a horizontal line.